



Extrait du Acrimed | Action Critique Médias

<http://www.acrimed.org/Notre-Dame-des-Landes-la-pub-de-trop>

Notre-Dame-des-Landes : la pub de trop

- L'information - Société - Médias et écologie -



Date de mise en ligne : mercredi 10 février 2016

Description :

Communiqué intersyndical (CFDT/Ouest-France, SNJ/Ouest-France, Le Courrier de l'Ouest, Le Maine libre, Sud/Presse Océan).

Copyright © Acrimed | Action Critique Médias - Tous droits réservés

Nous publions un communiqué intersyndical (CFDT/Ouest-France, SNJ/Ouest-France, Le Courrier de l'Ouest, Le Maine libre, Sud/Presse Océan), relatif à une publicité parue dans Ouest-France et Presse Océan (Acrimed).

Les directions d'Ouest-France et de Presse Océan ont fait le choix, ce vendredi 5 février, d'accepter l'argent du conseil régional des Pays de la Loire, et donc du contribuable, pour porter un message clivant et provocant sur le dossier délicat du projet d'aéroport à Notre-Dame-des Landes.

Il s'agit d'une publicité « exigeant l'évacuation de la Zad ». Elle doit être publiée à nouveau mardi et être reprise sur le site Internet d'Ouest-France et de Presse Océan.



© France 3 Pays de la Loire

Dans des conditions déjà difficiles et tendues, les journalistes d'Ouest-France et de Presse Océan s'emploient depuis des années à traiter ce sujet avec rigueur, équilibre et impartialité. Dans le cadre de cette couverture, des menaces ont pourtant déjà été proférées et du matériel dégradé.

L'amalgame et la confusion que provoque cette publication payante du conseil régional des Pays de la Loire se confirme dès ce jour sur les réseaux sociaux et lors des appels téléphoniques dans les rédactions.

Dans les deux titres de presse concernés, les organisations syndicales représentatives de journalistes dénoncent cette confusion des genres, la mise en cause de l'indépendance des journalistes et le danger qu'elle leur fait désormais courir physiquement.

Ces organisations demandent aux directeurs de la publication des journaux le retrait de ces publicités des prochaines publications papier et Internet.

Nantes, le 05 Février 2016